



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service public de l'emploi SPE
Amt für den Arbeitsmarkt AMA

Section Marché du travail
Abteilung Arbeitsmarkt

Boulevard de Pérolles 24, 1705 Fribourg

T +41 26 305 96 75, F +41 26 305 95 97
www.fr.ch/spe

Jours fériés 2012 dans le canton de Fribourg

Jours fériés assimilés au dimanche, en vertu de l'art. 20a alinéa 1 de la Loi sur le travail (LTr) et de l'art. 49 de la loi fribourgeoise sur l'emploi et le marché du travail (LEMT).

Les prescriptions sur le travail du dimanche prévues dans la LTr sont applicables, pour ces jours, aux entreprises soumises à cette loi.

Partie catholique du canton :

> Nouvel-An	1 ^{er} janvier	dimanche
> Vendredi-Saint	6 avril	vendredi
> Ascension	17 mai	jeudi
> Fête-Dieu	7 juin	jeudi
> Fête Nationale	1 ^{er} août	mercredi
> Assomption	15 août	mercredi
> Toussaint	1 ^{er} novembre	jeudi
> Immaculée Conception	8 décembre	samedi
> Noël	25 décembre	mardi

Partie réformée du canton : *

> Nouvel-An	1 ^{er} janvier	dimanche
> Lendemain de Nouvel An	2 janvier	lundi
> Vendredi-Saint	6 avril	vendredi
> Lundi de Pâques	9 avril	lundi
> Ascension	17 mai	jeudi
> Lundi de Pentecôte	28 mai	lundi
> Fête Nationale	1 ^{er} août	mercredi
> Noël	25 décembre	mardi
> Saint Etienne	26 décembre	mercredi

* Agriswil, Altavilla, Büschlen, Cordast, Courgevaux, Courlevon, Fräschels, Galmiz, Gempenach, Greng, Jeuss, Kerzers, Lurtigen, Meyriez, Muntelier, Murten, Ried-bei-Kerzers, Salvenach, Umliz, Bas-Vully, Haut-Vully, le village de Flamatt y compris Sensebrügg de la commune de Wünnewil-Flamatt.